

## IBM PureApplication Service Infrastructure

Les Conditions d'Utilisation (ci-après les « CU » ou les « Conditions d'Utilisation ») regroupent les présentes Conditions d'Utilisation IBM – Conditions Spécifiques de l'Offre SaaS (ci-après les « Conditions Spécifiques de l'Offre SaaS ») et un document intitulé Conditions d'Utilisation IBM – Conditions Générales (ci-après les « Conditions Générales ») disponibles à l'adresse URL suivante :

<http://www.ibm.com/software/sla/sladb.nsf/sla/tou-gen-terms/>.

En cas de conflit, les Conditions Spécifiques de l'Offre IBM SaaS prévalent sur les Conditions Générales. En accédant à l'Offre IBM SaaS, en la commandant ou en l'utilisant, le Client de l'Offre IBM SaaS accepte les présentes Conditions d'Utilisation.

Les Conditions d'Utilisation sont régies par le Contrat International IBM Passport Advantage, le Contrat International IBM Passport Advantage Express ou le Contrat International IBM relatif à une Sélection d'Offres IBM SaaS, selon le cas (ci-après le « Contrat ») qui, avec les Conditions d'Utilisation, représentent l'intégralité de l'accord entre les parties.

### 1. L'Offre IBM SaaS

Les Conditions Spécifiques de l'Offre IBM SaaS s'appliquent aux Offres IBM SaaS suivantes :

- IBM PureApplication Service Server Instance 4 core 24 GB
- IBM PureApplication Service Server Instance 16 Core 256 GB
- IBM PureApplication Service Storage Expansion 1 TB
- IBM PureApplication Service Server Instance and Platform 4 core 24 GB
- IBM PureApplication Service Server Instance and Platform 16 core 256 GB

### 2. Unités de Mesure des Redevances

L'Offre IBM SaaS est vendue en fonction de l'unité de mesure de redevance suivante indiquée dans le Document de Transaction :

- a. Instance : unité de mesure par laquelle l'Offre IBM SaaS peut être achetée. Une Instance est l'accès à une configuration spécifique de l'Offre IBM SaaS. Des autorisations spécifiques doivent être obtenues pour chaque Instance de l'Offre IBM SaaS mise à disposition à des fins d'accès et d'utilisation pendant la période de mesure indiquée dans l'Autorisation d'Utilisation du Logiciel (ci-après « Autorisation d'Utilisation du Logiciel » ou « PoE ») ou un Document de Transaction du Client.

### 3. Redevances et Facturation

Le montant à régler pour l'Offre IBM SaaS est indiqué dans un Document de Transaction.

#### 3.1 Redevances Mensuelles Partielles

La redevance mensuelle partielle est un tarif journalier au prorata qui sera facturé au Client. Les redevances mensuelles partielles sont calculées sur la base des jours restants du mois partiel à compter de la date à laquelle le Client est informé par IBM que son accès à l'Offre IBM SaaS est disponible.

### 4. Options de Renouvellement de la Période d'Abonnement à l'Offre IBM SaaS

L'Autorisation d'Utilisation du Logiciel du Client indiquera si l'Offre IBM SaaS sera renouvelée à la fin de la Période d'Abonnement, en désignant l'une des options suivantes :

#### 4.1 Renouvellement Automatique

Si l'Autorisation d'Utilisation du Logiciel du Client indique que le renouvellement est automatique, le Client est autorisé, moyennant une demande écrite adressée au représentant commercial IBM ou au Partenaire Commercial IBM du Client, à résilier la Période d'Abonnement à l'Offre IBM SaaS arrivant à expiration, au moins trente (30) jours avant la date d'expiration, comme indiqué dans l'Autorisation d'Utilisation du Logiciel. Si IBM ou son Partenaire Commercial IBM ne reçoit pas ladite notification de résiliation avant la date d'expiration, la Période d'Abonnement arrivant à expiration sera automatiquement renouvelée pour

un an ou pour la même durée que celle de la Période d'Abonnement d'origine, telle qu'elle est stipulée dans l'Autorisation d'Utilisation du Logiciel.

## 4.2 Facturation Continue

Lorsque l'Autorisation d'Utilisation du Logiciel indique que le renouvellement du Client est continu, le Client continuera d'avoir accès à l'Offre IBM SaaS et sera facturé pour l'utilisation de l'Offre IBM SaaS en continu. Pour cesser d'utiliser l'Offre IBM SaaS et d'arrêter le processus de facturation continue, le Client doit fournir à IBM ou à son Partenaire Commercial IBM une notification écrite de trente (30) jours demandant l'annulation de son Offre IBM SaaS. Une fois l'accès du Client annulé, le Client sera facturé pour toutes les redevances d'accès impayées jusqu'au mois au cours duquel l'annulation a pris effet.

## 4.3 Renouvellement Requis

Lorsque l'Autorisation d'Utilisation du Logiciel indique que le renouvellement du Client est de type « résiliation », l'Offre IBM SaaS sera résiliée à la fin de la Période d'Abonnement et l'accès du Client à l'Offre IBM SaaS sera supprimé. Pour continuer d'utiliser l'Offre IBM SaaS au-delà de la date de fin, le Client doit passer une commande auprès de l'ingénieur commercial IBM ou du Partenaire Commercial IBM du Client pour acheter une nouvelle Période d'Abonnement.

## 5. Assistance Technique

Un support technique est fourni pour l'Offre IBM SaaS et le Logiciel d'Activation au cours de la Période d'Abonnement. Le support technique est inclus dans l'Offre IBM SaaS et n'est pas disponible en tant qu'Offre distincte.

Des informations relatives au support technique sont disponibles à l'adresse URL suivante :

[http://www.ibm.com/support/entry/portal/product/puresystems/pureapplication\\_service](http://www.ibm.com/support/entry/portal/product/puresystems/pureapplication_service)

## 6. Dispositions Supplémentaires Spécifiques à l'Offre IBM SaaS

### 6.1 Collecte de Données

Le Client reconnaît et accepte qu'IBM pourra, dans le cadre du fonctionnement et du support normaux de l'Offre IBM SaaS, collecter des informations personnelles auprès du Client (employés et sous-traitants du Client) liées à l'utilisation de l'Offre IBM SaaS, par le biais de processus de suivi et d'autres technologies. Cela permet à IBM de rassembler des statistiques et informations d'utilisation relatives à l'efficacité de l'Offre IBM SaaS pour améliorer l'acquis utilisateur et/ou personnaliser les interactions avec le Client. Le Client confirme qu'il obtiendra ou a obtenu l'accord permettant à IBM de traiter les informations personnelles collectées pour le but susmentionné chez IBM, d'autres sociétés d'IBM et leurs sous-traitants, quel que soit l'endroit où IBM et ses sous-traitants exercent leurs activités, conformément à la loi applicable. IBM se conformera aux demandes des employés et sous-traitants du Client pour l'accès, la mise à jour, la correction ou la suppression de leurs informations personnelles collectées.

### 6.2 Sites bénéficiaires dérivés

Le cas échéant, les taxes sont fonction du(es) site(s) que le Client identifie comme bénéficiant de l'Offre IBM SaaS. IBM appliquera les taxes en fonction de l'adresse professionnelle indiquée lors de la commande d'une Offre IBM SaaS comme étant le site bénéficiaire principal, sauf si le Client fournit des informations supplémentaires à IBM. Le Client est responsable de la mise à jour de ces informations et est tenu de fournir les éventuelles informations à IBM.

## 7. Obligations du Client

Les Clients qui acquièrent des autorisations d'abonnement aux Offres IBM SaaS suivantes :

- PureApplication Service Server Instance 4 core 24 GB ; ou
- PureApplication Service Server Instance 16 Core 256GB

qui seront désignées par « Composants de l'Infrastructure », doivent avoir au préalable acquis des autorisations de licence pour un Logiciel IBM Associé concédé sous licence par Unité de Valeur Processeur (PVU), tel que défini dans la licence de logiciel correspondante. Le Logiciel IBM Associé peut être soit

- a. IBM PureApplication Software ; soit
- b. IBM PureApplication Service Platform.

Les droits d'accès du Client aux Composants de l'Infrastructure ne peuvent pas dépasser les droits d'accès du Client au Logiciel IBM Associé, conformément aux taux de conversion PVU indiqué dans le tableau ci-dessous.

Le Client n'est pas autorisé à utiliser les mêmes droits d'accès au Logiciel IBM Associé dans son environnement installé sur site que lors de l'utilisation de ces droits d'accès avec les Composants de l'Infrastructure.

#### **Taux PVU des Composants de l'Infrastructure PureApplication**

<b>Composant de l'Infrastructure PureApplication Service</b>	<b>Taux PVU des Logiciels IBM associés</b>
PureApplication Service Server Instance 4 core 24 GB	280 PVU
PureApplication Service Server Instance 16 core 256 GB	1120 PVU

Par exemple, si le Client a acheté :

- 2 instances de PureApplication Service Server Instance 4 core 24 GB ; et
- 3 instances de PureApplication Service Server Instance 16 Core 256GB

En fonction des informations issues du tableau ci-dessus, la capacité PVU totale de cet environnement d'Offre SaaS est de 3920 PVU (2 x 280 + 3 x 1120).

Le Client devra apporter 3920 PVU d'autorisation d'utilisation à partir de l'un des deux Logiciels IBM Associés, afin d'utiliser les Composants de l'Infrastructure. Il n'est pas autorisé à utiliser ces 3920 PVU d'autorisation d'utilisation son environnement sur site.

Les Composants de l'Infrastructure n'incluent pas l'Abonnement et le Support du Logiciel IBM Associé. Le Client déclare qu'il a acquis (1) les autorisations de licence applicables et (2) l'Abonnement et le Support du Logiciel IBM Associé. Pendant la Période d'Abonnement à l'Infrastructure PureApplication Service, le Client doit tenir à jour l'Abonnement et le Support pour les autorisations d'utilisation de logiciel IBM utilisées conjointement avec les autorisations d'utilisation de PureApplication Service. En cas de résiliation de la licence d'utilisation du Logiciel IBM Associé du Client ou de son Contrat d'Abonnement et de Support pour le Logiciel IBM Associé, son droit d'utilisation de PureApplication Service prend fin.

Les offres IBM SaaS suivantes ne nécessitent pas d'autorisation d'utilisation pour les Logiciels IBM Associés indiqués ci-dessus :

- PureApplication Service Server Instance and Platform 4 core 24 GB
- PureApplication Service Server Instance and Platform 16 core 256 GB

### Annexe A

IBM PureApplication Service permet aux clients d'exécuter des procédures dans une infrastructure Cloud hors site dédiée.

Une procédure est un blueprint d'application, une architecture prédéfinie d'une application qui est capturée sous une forme pouvant être aisément déployée dans l'infrastructure Cloud PureApplication.

Les procédures développées à des fins de déploiement dans les modèles W1500 et W2500 d'IBM PureApplication System seront déployées dans PureApplication Service. Les procédures développées à des fins de déploiement dans IBM PureApplication Service seront déployées dans les modèles W1500 et W2500 d'IBM PureApplication System.

PureApplication Service fournit le kit de développement Image Construction and Composition Tool and Plugin pour la création de procédures personnalisées pouvant être déployées dans les deux infrastructures Cloud PureApplication Service et PureApplication System.

PureApplication Service permet d'importer les procédures dans l'environnement PureApplication Service et de les exporter à partir de cet environnement.

PureApplication Service permet aux utilisateurs de surveiller et gérer les licences logicielles afin de rester en conformité avec les exigences en matière de gestion des licences.

Une fois le service mis à disposition, l'utilisateur du service (tel qu'il est identifié dans le formulaire de mise à disposition) reçoit une URL ou adresse IP ainsi que des données d'identification (ID utilisateur et mot de passe) lui permettant d'accéder au service.